

Permis E(B) : tout ce qu'il faut savoir

Le 1^{er} mars 1999, le permis E(B) est entré en vigueur, conformément à la réglementation européenne. Les personnes déjà détenteur du permis E au 1^{er} mars 1999 (que ce permis ait été obtenu par équivalence ou suite à une visite médicale) conservent le droit de tracter tout type de remorque avec un véhicule de la

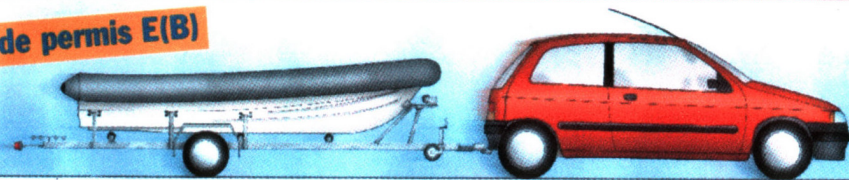
catégorie B si le PTR (poids total roulant autorisé) de celui-ci le permet. Quoi qu'il en soit, et en dépit des multiples combinaisons voiture + remorque ne nécessitant qu'un permis B, nombre d'automobilistes sont en infraction. Ils risquent l'immobilisation du véhicule, une suspension de permis et jusqu'à 1 500 € d'amende...

Pour s'inscrire

Les formalités

Le permis E(B) est un permis à part entière. Il demande un enregistrement en préfecture, accompagné d'un dossier officiel et d'un livret d'apprentissage B. Le candidat doit être âgé d'au moins 18 ans et titulaire du permis B. Il faut donc joindre la photocopie de ce dernier au dossier. Etape suivante, la visite médicale auprès des services de votre préfecture : l'acuité visuelle, notamment, doit être au moins de cinq dixièmes pour les deux yeux. Les visites médicales sont renouvelées tous les cinq ans jusqu'à 60 ans, tous les deux ans entre 60 et 76 ans, puis tous les ans au-delà. Vient ensuite le moment fatidique de l'examen. Il faut être reçu à l'épreuve théorique (code) avant de passer les épreuves pratiques. Néanmoins, tout candidat déjà en possession d'un permis de conduire obtenu en France depuis moins de cinq ans est dispensé de l'épreuve du code. Trois tests sont au programme de l'examen. Le premier est un test de connaissances, comprenant les vérifications courantes de sécurité et un exercice de dételage-attelage de la remorque. Le second est une interrogation orale sur des sujets tirés au sort, de type « les angles morts » ou « la conduite en montagne ». Le dernier test se compose d'exercices de maniabilité (conduite sur route, manœuvres en marche arrière). Côté tarifs, comptez environ 500 €, hors leçons de code, pour cinq à dix heures de formation pratique et les frais de dossier. Peu d'auto-écoles proposent ce permis : la demande est faible et l'investissement lourd. Le formateur doit en effet disposer d'une remorque d'au moins 1 000 kg et, donc, d'un véhicule ayant cette capacité de traction.

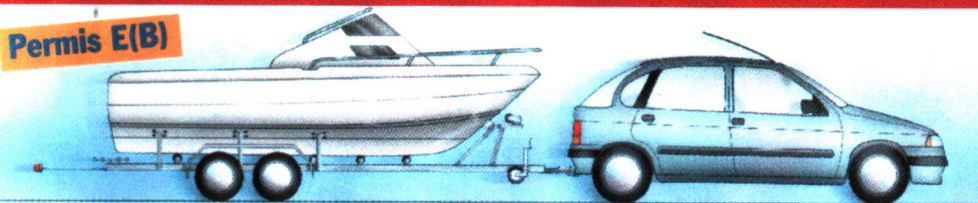
Pas de permis E(B)



PTAC : 850 kg < Poids à vide (PV) : 1 000 kg

Le PV de la voiture étant supérieur au poids total autorisé en charge, il n'est pas nécessaire d'avoir le permis E(B), bien que le PTAC de la remorque soit supérieur à 750 kg.

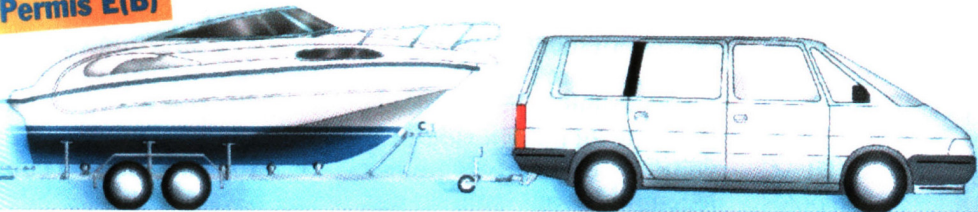
Permis E(B)



PTAC : 1 200 kg > PV : 1 100 kg

Le PTAC de la remorque étant supérieur au PV de la voiture, le permis E(B) est obligatoire.

Permis E(B)



PTAC remorque : 2 000 kg + PTAC voiture : 1 800 kg > 3 500 kg

La somme des PTAC étant supérieure à 3 500 kg, le permis E(B) est obligatoire.